

### Nouvelles du conseil du 11 février 2019

#### Coup de frein prévu

Le Conseil municipal a rencontré tout récemment le bureau Dudler de Bienne, dont on rappellera qu'il est spécialisé en planification de la circulation et en aménagement de l'espace urbain. Les ingénieurs ont présenté leur projet concernant la modération du trafic dans la localité, le long de la rue des Prés et de la rue de la Gare, cette dernière entre les deux ponts sur la Suze.

L'Exécutif ayant pu exprimer toutes ses remarques et autres attentes, le projet sera tout prochainement détaillé et peaufiné.



La rue de la Gare, du pont aval au pont amont sur la Suze, figure dans ce projet de modération du trafic

#### La gare à part

Parallèlement, les autorités municipales vont rencontrer une délégation des CFF, pour aborder les divers aménagements qui seront nécessaires dans l'optique de réaliser une « zone de rencontre » devant la Gare. Le Conseil municipal s'enquerra également de la position adoptée par la grande régie quant à la portion de rue de la Gare qui lui appartient, à savoir depuis le Buffet jusqu'aux environs du hangar de la Bourgeoisie.

Quoi qu'il en soit, le projet en mains du bureau Dudler n'englobe pas ladite zone de rencontre, mais uniquement la rue de la Gare et celle des Prés ; le long de cette dernière, on l'a déjà dit, il est prévu une « simple » limitation de vitesse à 30 km/h, sans aménagement autre que les îlots actuels.

Or pour modérer le trafic le long de ces deux rues, les spécialistes évaluent les frais à quelque 267 000 francs. Une dépense dépassant largement les compétences de l'Exécutif, et qui devra donc être soumise à l'Assemblée communale.

Les autorités espèrent pouvoir présenter le concept global, « 30 km/h Rue des Prés – Rue de la Gare », à l'assemblée municipale de juin prochain.

Un dossier à suivre, donc.

#### En cortège pour Carnaval

Lundi soir, le Conseil municipal a accordé, à l'association Les mamans du mercredi et à la Ceass, organisatrices, l'autorisation de faire défiler les participants au Carnaval des enfants, le samedi 23 février prochain entre 16 h et 17 h. Précisons que ce cortège effectuera un tour du village en se déplaçant exclusivement sur les trottoirs, au départ et à l'arrivée de la halle de gymnastique, en boucle par la rue du Collège et de la Gare.

#### Place de lavage

L'Exécutif a libéré lundi soir un crédit de 1150 francs, destiné à l'acquisition d'un enrouleur et d'une plaque tournante, pour équiper la place de lavage des véhicules de la voirie et des sapeurs-pompiers, au complexe du Brahon. Le tuyau actuel est clairement trop court.

Le coût de ces achats, auprès de Walter Schluep à Sombeval, sera partagé entre la Commune et le corps des sapeurs-pompiers La Suze.



## Municipalité de Sonceboz-Sombeval

### Merci à tous

Le Conseil municipal tient à remercier ici toutes les personnes de la commune qui ont pris la peine de ne pas encombrer les rues depuis le début d'hiver, et qui ont ainsi permis un déneigement efficace de la localité. Un déneigement dont la qualité a été appréciée par la population, qui le manifeste. Attention : l'hiver n'est pas terminé, ne relâchons pas nos efforts.

### Cherche bénévoles

La Ceass (Commission d'embellissement et d'animation de Sonceboz-Sombeval), que préside le conseiller municipal Guy Montavon, recherche activement des bénévoles pour l'assister dans la mise sur pied des manifestations inscrites à son programme annuel, du Carnaval des enfants au Marché de Noël notamment. Les intéressés, par avance remerciés pour leur engagement au service de la collectivité, prendront contact avec Guy Montavon au 079 674 28 71.

### Le Conseil déménage

Dans l'optique du remplacement du secrétaire municipal, cette fin d'année, le Conseil municipal a approuvé lundi soir une réorganisation des locaux, à l'étage de l'administration. Ainsi le bureau actuellement occupé par le secrétaire municipal, au nord-est du premier étage, deviendra-t-il la nouvelle salle du Conseil municipal.

La salle où l'Exécutif tient présentement ses séances, au nord-ouest, abritera donc le bureau du/de la nouveau/elle secrétaire municipal/e. Un changement qui sera appréciable par son côté logique et pratique, ledit bureau communiquant directement avec celui de l'administrateur des finances et responsable du personnel ; ces deux spécialistes sont évidemment appelés à collaborer étroitement.

Ces déménagements n'induiront pas de frais particuliers et les autres locaux administratifs demeureront en l'état. En attendant une décision populaire sur la future Maison de l'enfance, dont la construction permettrait d'installer toute l'administration communale au rez-de-chaussée de Prés 5, les autorités ne vont bien évidemment pas engager, pour l'administration, de frais non indispensables et urgents.

